

Puis, pour faire suite à cette transaction en autant que la Commission est concernée, je tiens à répéter que si la Commission s'en tenait à ces opérations et ne faisait pas d'autres démarches, sa situation demeurerait la même. Si elle s'en tient à cela jusqu'en mai suivant, on lui livrera du blé à terme de mai, si elle ne faisait pas un autre marché et ne l'échangeait pas pour échéance en juillet.

*M. Douglas (Weyburn):*

D. Ou il se peut qu'elle l'ait vendu entre temps?—R. J'en viens à cela. Mais dans l'intervalle, nous pourrions essayer de vendre du blé, si nous pensions que c'était une bonne affaire; et le blé que nous vendons réduit d'autant la quantité de blé vendu par la Commission, mais dans ce cas au lieu de vendre le blé au comptant que nous avons reçu dans le premier cas, nous aurions vendu le blé à terme que nous avons reçu en échange pour le blé au comptant; parce que nous épargons de l'argent à faire un échange plutôt que de garder le blé au comptant. Ainsi donc, M. Richardson—nous parlions de l'exportateur—prend le blé. Tenez bien compte du fait qu'il l'a reçu à la suite d'un échange avec la Commission, il a vendu du blé à terme de mai et a acheté du blé au comptant, et comme résultat de cette transaction il a du blé à Fort-William et il est à découvert à la chambre de compensation; il a vendu la même quantité de blé à terme de mai sur le parquet de la chambre de compensation.

*M. Perley:*

D. Et vous jouez maintenant à la hausse?—R. Oui, nous avons pris une position de hausse. Il charge ce blé sur un bateau et l'envoie, disons, à Montréal, et dans les conditions actuelles, le tonnage dans le monde est contrôlé en grande partie par le gouvernement britannique, par le ministère britannique de la Marine marchande. Maintenant, la Commission du blé a négocié dans l'intervalle avec, disons, le service de l'importation des céréales du ministère des Aliments pour lui vendre une assez grande quantité de blé à terme, et, disons que le marché est en voie d'être conclu, et disons qu'elle a vendu 300,000 boisseaux de blé à terme au service de l'importation des céréales. M. Richardson expédie ce blé à Montréal et par l'intermédiaire d'un agent il envoie des câblogrammes chaque nuit à son agent à Londres, il lui offre du blé effectif, du blé qu'il expédie à Montréal au service de l'importation de la commission des céréales. Il décide donc d'acheter—nous parlons des 300,000 boisseaux—il décide d'acheter ces 300,000 boisseaux et dit à M. Richardson: Nous allons acheter ces 300,000 boisseaux à une certaine prime sur du blé à terme de mai—disons à titre d'exemple que cette prime est de 10 cents, f. à b. port maritime. Ces dix cents sont imputés aux frais, le prix du transport de ce blé jusqu'à un port maritime. Le service de l'importation des céréales accepte l'offre de Richardson et câble à la Commission du blé: donnez à Richardson 300,000 boisseaux de notre blé à terme de mai. Maintenant, rappelez-vous que la firme Richardson a envoyé ces 300,000 boisseaux à un port maritime et qu'elle est à découvert à la chambre de compensation; mais en recevant 300,000 boisseaux en retour du service de l'importation des céréales sa position est rétablie à la chambre de compensation, et elle a vendu le blé effectif, en tant qu'il s'agit de cette transaction particulière, elle n'a plus rien à y voir.

*M. Ross (Moose Jaw):*

D. Vos 300,000 boisseaux à la hausse à la chambre de compensation ont été compensés par les 300,000 boisseaux à découvert?—R. C'est exact. Cela veut dire que les 100,000,000 de boisseaux achetés primitivement de la Commission du blé...

*M. Graham:*

D. Incidemment, monsieur McIvor, le Canada a vendu 300,000 boisseaux à l'ultime consommateur?—R. Oui.